

Mr. Joseph Frigon, Secrétaire étant absent, Mr. Edouard L. Pacaud est prié d'agir dans cette Séance en son lieu et place.

Les Résolutions suivantes ont été adoptées unanimement.

1. Résolu, que le Trésorier payera au Révérend Messire le Curé de cette Paroisse et Président de ce Comité toute et chacune les Messes de *Requiem* qui ont été et qui seront dites pour le repos des âmes des associés défunts.

2. Résolu, Que les Dames suivantes soient priées de vouloir faire une collection dans l'étendue de cette Association pour créer un fond à l'Association, savoir : Madame Veuve Cressé, junior, Madame Olivier Lamontagne, Madame Veuve Mondelet, Madame Dufresne, Madame St. Pierre et Mademoiselle Lottinville, avec le pouvoir de s'adjoindre toutes autres Dames qu'elles jugeront convenables et feront leur rapport au Révérend Messire Cooke, Président de cette Association en toute diligence, et que la présente Résolution soit transmise à ces Dames par un des membres de ce Comité ; et que le fonds ainsi créés par ces Dames sera pour les fins mentionnées en la première Résolution passée à une Assemblée de ce Comité le neuf de Mai dernier.

3. Résolu, Que Messire le Président est prié de faire venir 300 Médailles de Tempérance pour être vendues parmi les associés de la Tempérance de ce District, et s'il en restait entre les mains de Messire le Président, les Membres de ce Comité s'obligent par ces présentes de lui en remettre le prix et déboursés.

M. le Vice-Président Frédérick Dufresne, a remis dix chelins courant à Messire le Président, qu'il a collectés en conformité à une Résolution de ce Comité du huit d'Août dernier.

T. COOKE, P. C, Prés.

E. L. PACAUD, Sec. Pro tem.